

Séance du lundi 17 novembre 2014

Date de Convocation : lundi 10 novembre 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2014.11.14 - Finances - Exercice 2014 - Décision modificative n° 2

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Guillaume LACROIX, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Xavier BRETON, Jérôme BUISSON, Vanessa CARRARA, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPIER, Sébastien GUERAUD, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Pierre LURIN, Fabien MARECHAL, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE

Excusés ayant donné procuration :

Véronique ROCHE à Jean-Marc GERLIER, Pascale BONNET SIMON à Denise DARBON, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Gérard LORA TONET à Guillaume LACROIX, Catherine MAITRE à Julien LE GLOU, Ouadie MEHDI à Françoise COURTINE, Christian PORRIN à Isabelle MAISTRE

Secrétaire de séance : Vasilica CHARNAY

Rapporteur : Jean-Marc GERLIER

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Il est indiqué à l'assemblée que tout mandatement nécessite l'existence d'une ligne de crédit correspondante et que celle-ci soit suffisamment pourvue.

De même, il est précisé que suivant l'article L 2312-2 du Code général des collectivités territoriales stipulant que "hors les cas où l'assemblée délibérante a spécifié que les crédits sont spécialisés par articles", les crédits sont votés par chapitres.

En application des dispositions ci-dessus, le niveau de vote du budget principal ville et des budgets annexes : eau, assainissement, aérodrome, parcs de stationnement, lotissements et camping municipal se situe au niveau du chapitre.

Motivation et opportunité de la décision

Pour ces motifs, il est nécessaire de prendre une délibération décidant des mouvements de crédits tels qu'analysés et développés dans les tableaux ci-annexés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU les articles L2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,
VU l'avis favorable émis par la commission administration générale - coordination - mutualisation / finances, ressources humaines dans sa réunion du 7 novembre 2014,

A L'UNANIMITE des votants (37 voix), Mme VEILLEROT et M. BUISSON ne prenant pas part au vote

DECIDE d'opérer les mouvements de crédits tels qu'analysés et développés dans les tableaux annexés à la présente délibération dont les totaux correspondent aux sommes indiquées ci-dessous.

Le total de ces mouvements s'élève à :

Budget ville :		
	section de fonctionnement	+ 529 827,00 €
	section d'investissement	+ 372 960,00 €
Budget eau :		
	section de fonctionnement	- 1 800,00 €
	section d'investissement	- 129 320,00 €
Budget assainissement :		
	section de fonctionnement	+ 150 110,00 €
	section d'investissement	- 104 680,00 €
Budget aérodrome :		
	section de fonctionnement	+ 9 630,00 €
	section d'investissement	- 1 210,00 €
Budget parcs de stationnement :		
	section de fonctionnement	- 5 020,00 €
	section d'investissement	+ 1 700,00 €
Budget lotissements :		
	section de fonctionnement	0,00 €
	section d'investissement	0,00 €
Budget camping :		
	section de fonctionnement	+ 800,00 €
	section d'investissement	- 690,00 €

BUDGET 2014

Décision modificative n°2

Novembre 2014

COMMISSION DES FINANCES DU 7 NOVEMBRE 2014

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2014

Il est rappelé que le niveau de vote du budget principal ville et des budgets annexes (eau, assainissement, parcs de stationnement, aérodrome, lotissements et camping municipal) se situe au niveau du chapitre.

L'objet de cette DM est de modifier la dotation initiale des crédits entre chapitres telle qu'elle a été votée au BP 2014 et par DM ultérieures.

Dans ce cadre le total des mouvements de crédits s'élève à :

Budget ville :

section de fonctionnement	+ 529 827,00 €
section d'investissement	+ 372 960,00 €

Budget eau :

section de fonctionnement	- 1 800,00 €
section d'investissement	- 129 320,00 €

Budget assainissement :

section de fonctionnement	+ 150 110,00 €
section d'investissement	- 104 680,00 €

Budget aérodrome :

section de fonctionnement	+ 9 630,00 €
section d'investissement	- 1 210,00 €

Budget parcs de stationnement :

section de fonctionnement	- 5 020,00 €
section d'investissement	+ 1 700,00 €

Budget lotissements :

section de fonctionnement	0,00 €
section d'investissement	0,00 €

Budget camping :

section de fonctionnement	+ 800,00 €
section d'investissement	- 690,00 €

Budget principal ville

Cette DM est équilibrée pour le budget ville à hauteur de 529 827 € pour la section de fonctionnement et de 372 960 € pour la section d'investissement.

C'est une décision modificative de fin d'année et à ce titre, elle constitue pour les services l'occasion d'ajuster les crédits en fonction des réalisations prévisionnelles de fin d'exercice et de l'avancement des chantiers.

Dans ce cadre, diverses libérations de crédits de dépenses ainsi que l'accroissement de crédits de recettes permettent à la fois la prise en charge de besoins nouveaux en matière de dépenses (actions nouvelles, ajustement à la hausse de certaines opérations en fonction de l'avancement des chantiers) **et l'ajustement à la baisse de certaines recettes :**

⇒ **Les principales libérations de crédits de dépenses** (investissement et fonctionnement) sont les suivantes :

- frais d'électricité (stabilité des tarifs et clémence du climat 2014) - 42 000,00 €
- chauffage - frais de gaz naturel (climat clément et coût du combustible en légère diminution) - 78 000,00 €
- travaux de connexion des sites municipaux à la fibre optique (réalisation par le SIAE : voir page 7) - 67 580,00 €
- informatique récurrent et autres projets informatiques (travaux et installations) - 65 280,00 €
- carte de vie quotidienne – matériel - 50 000,00 €
- vidéoprotection – installation et travaux (réalisation par le SIAE : voir page 7) - 56 870,00 €
- études (préopérationnelles et d'urbanisme) - 70 000,00 €
- études Challes Europe dans le cadre de la loi sur l'eau (report sur 2015) - 50 000,00 €
- subvention CCAS (ajustement au regard du réalisé 2013 et du réalisé prévisionnel 2014 dans le cadre des dispositifs suivants : aide à la mobilité et à l'amélioration de l'habitat, au portage repas, DRE) - 31 450,00 €
- bureau d'études aménagement (décalage dans le planning) - 65 000,00 €
- charges financières (intérêts, ICNE, ligne de trésorerie) - 68 700,00 €
- versement d'indemnités et cotisations retraite des élus (en particulier nombre d'élus moindre au conseil municipal) - 30 000,00 €

⇒ **En matière de recettes les ajustements à la hausse ou inscriptions nouvelles** sont portés principalement sur les opérations suivantes :

- taxe d'aménagement et de versement sous densité + 143 400,00 €
- produits fiscalité directe (taxe d'habitation, taxes foncières) et rôles : mise à jour du produit prévisionnel par les services fiscaux, intégration des rôles supplémentaires déjà perçus et estimation des rôles à percevoir + 199 060,00 €
- FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) + 180 000,00 €

▪ reprise sur provisions (pour cause d'admission en non valeur : société AECP insolvable)	+ 72 200,00 €
▪ remboursements par des tiers de travaux de voirie réalisés à leur profit	+ 29 040,00 €
▪ subvention reçue de la CAF au titre de la prestation à l'enfance	+ 80 000,00 €
▪ subvention reçue de la CAF au titre des travaux de création d'une véranda à la halte garderie Terre des Fleurs	+ 30 500,00 €
▪ fonds de solidarité communautaire (ajustement du fonds 2013- perçu sur 2014 - au réalisé effectif et alignement de la prévision 2014 au réalisé 2013)	+ 115 464,00 €
▪ produit de cessions d'immobilisations (vente terrain Chanel)	+ 45 760,00 €
▪ subvention versée par l'ADEME au titre du diagnostic énergétique dans le cadre de la SPL	+ 31 960,00 €

⇒ **Les ajustements à la hausse (ou demandes nouvelles) en matière de dépenses** consistent notamment en :

▪ subvention d'équipement versée au SIEA pour les travaux d'infrastructure dans la cadre de la connexion des sites municipaux à la fibre optique (avancement du chantier plus rapide que prévu)	+ 130 280,00 €
▪ créances admises en non valeur (essentiellement exercices 2008 à 2012)	+ 154 000,00 €
▪ subventions et actions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale	+ 21 000,00 €
▪ formation des agents (nouvelles actions de formation pour la DST et analyse de la pratique pour les ETAPS)	+ 15 000,00 €
▪ charges de personnel	+ 60 000,00 €
▪ provisions pour débiteurs défaillants	+ 40 700,00 €
▪ subvention au SIEA pour le déploiement du système de vidéoprotection	+ 54 000,00 €

⇒ **Les ajustements à la baisse en matière de recettes** sont portés principalement sur les opérations suivantes :

▪ remboursement de frais d'entretien de véhicules par BBA	- 21 420,00 €
▪ programme de rénovation urbaine Reyssouze – subventions et participations	- 66 980,00 €
▪ taxe locale sur la publicité extérieure	- 22 600,00 €
▪ droits d'entrée Bouvent (impact gratuit Burgiens et mauvaise météo)	- 15 000,00 €
▪ participation du Conseil Général et de la Région pour l'utilisation des installations sportives par les collèges et lycées	- 23 900,00 €
▪ emprunt 2014	-1 200 000 €

Par ailleurs, outre l'ajustement d'écritures d'ordre budgétaire (opérations ne générant pas d'encaissement ou de décaissement de fonds : dotations aux amortissements, travaux en régie...) **cette décision modificative permet d'intégrer au budget 2014 certaines opérations réelles dont l'incidence est neutre budgétairement telles que :**

- avance à la SPL efficacité énergétique sur travaux (ré-imputation de crédits prévus à ce titre initialement en travaux) 534 000 €
- mise à disposition du personnel au CCAS (même somme en recette et en dépense) + 30 000 €
- acquisition du tableau Rosalie Caron totalement financée en recette + 22 000 €
- cession différée à la C.A.B. du terrain d'assiette de l'abattoir (même somme en recette et dépense) 500 000 €

A l'issue de cette décision modificative, le reliquat de crédit disponible sur les lignes des dépenses imprévues est de 403 438 € pour la section de fonctionnement et de 231 862,54 € pour la section d'investissement.

Budget eau

Cette décision modificative est l'occasion d'ajustements de crédits ou régularisations pour tenir compte des réalisations prévisionnelles de fin d'année. Parmi les ajustements les plus importants, on notera :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
▪ report à 2015 du programme d'actions de l'opération Bassin d'alimentation de captage de Péronnas (ajustement de la dépense ainsi que la subvention à recevoir de l'Agence de l'eau)	- 50 000,00 €	- 25 000,00 €
▪ travaux de branchement neufs	- 15 370,00 €	- 31 390,00 €
▪ remboursement et ajustement par le budget eau de charges de personnel prises en charge sur le budget assainissement	- 37 110,00 €	
▪ provisions pour risques et charges d'exploitation	+ 52 570,00 €	
▪ travaux station de pompage (report sur 2015)	- 175 000,00 €	
▪ admission en valeur (essentiellement exercices 2006 à 2013) : 200 K€ sont pris en charge directement sur ce budget mais une partie de cette somme concerne le budget assainissement qui la reverse en contrepartie (voir ci-dessous budget assainissement)	+ 199 911,00 €	
▪ remboursement des charges de personnel prises en charge sur le budget assainissement		- 37 110 ,00 €

A l'issue de cette DM, les crédits restant disponibles sur les lignes de dépenses imprévues sont de 219 809 € pour la section d'investissement et de 249 834,40 € pour la section de fonctionnement.

Budget assainissement

Les principaux ajustements concernent les opérations suivantes :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
▪ redevance perçues d'organismes divers (communes de Saint Just, Viriat, communauté de communes La Vallière, Organom,...) - ajustement de la prévision en raison d'une forte pluviométrie en 2014		+ 111 000,00 €
▪ admissions en non-valeur – reversement au budget eau	96 590,00 €	
▪ station d'épuration – report à 2015 de certains travaux et installations (dont l'acquisition d'un logiciel de supervision automatique)	- 119 230 ,00 €	
▪ augmentation des charges de la station d'épuration (notamment charges d'électricité)	+ 43 200,00 €	
▪ constitution de provisions pour risques et charges d'exploitation	+ 52 570,00 €	
▪ remboursement par le budget eau de charges de personnel prises en charge sur ce budget		- 37 110 ,00 €

A l'issue de cette DM, les crédits restant disponibles sur les lignes de dépenses imprévues sont de 314 701,24 € pour la section d'investissement et de 180 748,48 € pour la section de fonctionnement.

Budget aérodrome

La principale inscription en matière de dépenses réelles concerne l'ajustement à la hausse des dépenses d'élagage pour la réouverture des vols de nuit (+ 12 480 €). Cette dépense est principalement financée par l'accroissement de la subvention du budget principal à hauteur de + 8 300 €.

Budget parcs de stationnement

L'ajustement le plus important porte sur la révision à la baisse des dépenses d'équipement pour – 8 410 € (aménagement et acquisitions pour le parking des Bons Enfants).

Budget camping

L'ajustement à la baisse des dépenses de remise aux normes du bâtiment (électricité – plomberie) pour 6 840 € permet de financer en majeure partie la remise à niveau des charges de personnel (+ 8 200 €) pour tenir compte notamment de la revalorisation de 2 agents de la catégorie C au 01/01/2014 et de l'avancement de grade.